

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/02/2017

PRESENTS :

Martine DHAINE, Michelle MENU, Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Chantal DUJANCOURT, Florence CHAZALON, Guy LEMMENS, Michel ROCHER

EXCUSES : Michel DALZON (pouvoir à Michel Rocher). Angélique REYNAUD, Richard ROMESTANT (pouvoir à Guy LEMMENS).

Le compte rendu du conseil municipal de janvier est adopté.

Secrétaire de séance : Mme CHAZALON Florence.

- Compte administratif 2016 et affectation des résultats

Le compte administratif 2016 est présenté. Le maire donne la présidence au premier adjoint et quitte la salle. Mme Dujancourt Chantal donne lecture de la délibération et de l'affectation des résultats. Ils sont adoptés à l'unanimité.

- Demande subvention Boule de Chandolas

La nouvelle association « Boule de Chandolas » a fait une demande de subvention. Compte-tenu que de nouvelles dispositions ont été élaborées par le conseil départemental, le conseil municipal propose qu'un dossier officiel soit déposé avant de statuer.

- Réserves foncières communales

Le propriétaire de la parcelle C 412 d'une surface de 1800m² demande si la commune souhaite l'acheter. Le conseil décide de ne pas donner suite.

- ADAP : deuxième tranche

Le conseil décide de passer à la deuxième tranche des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics, à hauteur de 7600€. Il s'agit de travaux de plomberie (école+salle polyvalente) et d'aménagements de places handicapées sur les parkings des cimetières.

- Nettoyage des berges du Chassezac

Le maire propose de procéder au nettoyage des berges du Chassezac. Le conseil émet un avis favorable. Un appel aux bénévoles sera fait auprès de la population.

- Délibération ingénierie aux collectivités

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour adhérer à l'assistance technique aux collectivités mise en place par le conseil départemental. Le montant est de 1247.50 € TTC.

- Délibération : tarifs location salle polyvalente

Le conseil décide de maintenir la gratuité de la location de la Salle Polyvalente aux Associations de la commune. Une nouvelle charte d'utilisation est mise en place. La révision des tarifs est reportée au prochain conseil municipal.

- **Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour une activité théâtre**

Le maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'association "L'arbre à couleurs" représentée par Madame Nadia Bertrand demeurant place d'Avonas à Maisonneuve pour une activité Théâtre. (1 vote contre).

- **Logements ancienne école de Maisonneuve**

Concernant la réhabilitation et la construction de nouveaux logements à l'ancienne école de Maisonneuve, les services de l'Etat (DDT) ont donné un avis favorable à cette opération. Ardèche Habitat lance la consultation pour retenir un architecte. La livraison des appartements pourrait avoir lieu en Octobre 2019 (8 ou 9 logements).

- **Questions diverses**

Les associations ADMR – Les Restos du Cœur – Recyclarts ont fait des demandes de subvention. La question est reportée au prochain conseil municipal.

Le Club de Rugby d'Ardèche Méridionale a fait parvenir une demande de subvention. Après lecture de ses objectifs, du rapport d'activité et de son bilan de trésorerie, le conseil décide d'accorder une aide de 200 euros. (2 contre, 5 abstentions, 3 pour).

Mr Le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réhabilitation du logement situé au-dessus de l'école communale. Le conseil approuve à l'unanimité.

Mme CHAZALON Florence présente des photos qu'elle a prises au lieu-dit Raoux : manifestement, plusieurs personnes occupent sans autorisation un terrain situé entre deux parcelles communales.

Le maire rappelle que le camping sauvage est interdit et compte-tenu du danger (forts risques d'incendie, chiens errants) et de l'insalubrité des installations, il propose de prendre un arrêté d'expulsion. Le conseil valide cette proposition et demande que les services de l'Etat soient informés.